



CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 29 mars 2022 à 19 h 00

Compte rendu

Présents : M. AUBOUIN Jean, Mme BARATHE Yolande, M. BERTON Christian, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, M. CHASSAGNE Alain, Mme DEVYS Marie-Noelle, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme GARREAU Céline, M. GODICHAUD Patrick, Mme HARMAND Emmanuelle, M. LACROIX Frédéric, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme LERCH Martine, Mme MANCIA Dominique, Mme MASSON Elisabeth, Mme ROY Françoise, M. TOURANCHEAU Jean-Pierre, M. VIDAL Jean-Pierre.

Excusées ayant donné procuration : Mme COUILLAUD Véronique à M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian à M. DROUET Stéphane.

Excusées : Mme FEUGNET Marion, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme VANDESTICK Laurence.

Absent : M. Tricoire Pascal.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle – M. TRIOILLIER Xavier.

Mme DUMOUT Marie-France est désignée secrétaire de séance.

1/ Adoption du compte rendu du 22.02.2022

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 22 février.

2 / Demande de subvention Rue Epona

Dans le cadre du « Schéma du bâti », madame le maire propose à l'assemblée de demander une subvention qui pourrait atteindre 30% d'un montant de travaux plafonné à 153 000 €. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

3 / Mise en gérance d'une licence IV

Madame le maire rappelle que la commune de Rouillac est propriétaire d'une licence IV, achetée par la commune historique de Sonneville en 2003. Cette licence, mise à disposition du comité des fêtes de Sonneville, était jusqu'à présent gérée par l'un de ses membres qui ne souhaite pas renouveler son permis d'exploiter. M. Monthubert Gérard, titulaire du permis d'exploitation d'une licence IV, fait part de sa candidature. Le conseil municipal donne un avis favorable à sa proposition. Une convention de mise à disposition de la licence sera établie entre la commune et le comité des fêtes.

4 / Classement de chemins privés communaux en chemins ruraux

Madame le maire informe le conseil municipal que la commune peut proposer au conseil départemental, l'inscription de chemins ruraux au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Certains chemins privés doivent d'abord être classés en « chemins ruraux ». Le conseil municipal vote, à l'unanimité, pour ce classement. (Le plan est affiché en réunion, permettant aux élus de visualiser les différents chemins à classer).

5 / Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

En concertation avec les services de la communauté de communes, plusieurs chemins ont été répertoriés afin d'être inscrits au PDIPR. Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces inscriptions.

6 / Convention avec le Tennis Club de Rouillac

Madame le maire présente aux conseillers municipaux, un projet de convention de mise à disposition des installations et des locaux auprès du tennis club de Rouillac. Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la convention.

7 / Convention avec l'office du Tourisme pour le musée de la gare

Madame le maire présente aux conseillers municipaux, un projet de convention de mise à disposition du musée de la gare de Gourville entre la commune et l'office de tourisme, dans le but d'effectuer des animations et des visites. Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la convention.

8/ Questions et informations diverses

- Point sur le déplacement en Allemagne dans le cadre du jumelage avec Wiesentheid.
- Point sur l'opération « tulipes contre le cancer » menée par le Lions Club.
- Point sur les élections présidentielles des 10 et 24 Avril, législatives des 12 et 19 Juin.
- Point sur la restitution du projet « Art en herbe ».

Fin de séance à 19 h 45

Le Maire



Mme Dominique MANCIA